



M A I R I E D E D I J O N
P A L A I S D E S E T A T S D E B O U R G O G N E

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2013 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François Rebsamen, Maire, le lundi 30 septembre 2013 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat contradictoire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1 - Conseil Municipal du 24 juin 2013 - Procès-verbal - Approbation

- adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2013, annexé au rapport.

2 - EcoPLU-Bilan triennal de la satisfaction des besoins en logements - Débat

- pris acte du débat prévu à l'article L. 123-12-1 du code de l'urbanisme tirant le bilan des trois premières années d'application de l'EcoPLU en matière de satisfaction des besoins en logements et décidé, au regard du bilan exposé, de ne pas faire application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 123-1-11 de ce même code ni d'engager de procédure de révision.

3 - Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Fontaine-lès-Dijon-Avis du Conseil Municipal

- émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Fontaine-lès-Dijon.

4 - Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Neuilly-lès-Dijon-Avis du Conseil Municipal

- émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Neuilly-lès-Dijon.

5 - Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Ruffey-lès-Echirey-Avis du Conseil Municipal

- émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Ruffey-lès-Echirey.

6 - Projet de Plan local d'Urbanisme arrêté de la commune de Talant - Avis du Conseil Municipal

- émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Talant.

7 - Logement à loyer modéré - Avenue de Langres - Rue Guy de Maupassant - Réalisation d'un programme immobilier - Cession d'un tènement foncier par promesse synallagmatique de vente à Dijon Habitat

- dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements à loyer modéré, décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière à usage d'espace vert, cadastrée section AP n°237p, d'une superficie de 203 m², située 1, avenue de Langres et 2, rue Guy de Maupassant, décidé sa cession par la Ville, au profit de Dijon Habitat, moyennant un prix total et définitif de 43 545,60 € HT, soit un prix de cession de 112 € HT le m² de surface de plancher pour une opération de construction proratisée de 388,80 m², le prix de vente étant majoré, le cas échéant, de la taxe sur la valeur ajoutée, aux taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente, et approuvé le projet de promesse synallagmatique de vente annexé au rapport.

8 - Rue Berlier - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un parking

- décidé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise à usage de parking public, d'une superficie de 725 m², rue Berlier.

9 - Ensemble immobilier 45-47bis, rue Berlier - Désaffectation du domaine public - Cession-Approbation de la promesse synallagmatique de vente

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier situé 45-47 bis, rue Berlier, étant précisé que le déclassement du domaine public communal routier de l'emprise publique de stationnement est soumise par ailleurs à l'approbation du Conseil Municipal, décidé la cession au profit de la société « Cofipari Voisin Promotion », de cet ensemble immobilier, cadastré section BR n°111, n°104p et n°105, ainsi que des droits indivis dans le passage commun situé 27, rue Saumaise, cadastré section BR n°112, moyennant le prix de 1 500 000 €, et approuvé le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport.

10 - Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des maraîchers - Cahier des charges de cession des terrains-Approbation

- approuvé le cahier des charges de cession des terrains de la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des maraîchers ainsi que ses annexes, joints au rapport.

11 - Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal - Cahier des charges de cession des terrains - Approbation

- approuvé le cahier des charges de cession des terrains de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal ainsi que ses annexes, joints au rapport.

12 - Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal - Cession du lot Centre 4-Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à vendre à la société CG Immo le lot Centre 4 de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans le cahier des charges et approuvé ce dernier, annexé au rapport.

13 - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Centre commercial - Acquisition de la salle du centre d'arts et de loisirs

- décidé l'acquisition sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, de la salle du centre d'arts et de loisirs, située boulevard Bachelard et place de la Fontaine d'Ouche, qui constituait l'ancien lot 8 de la copropriété alors cadastrée section EM n° 433, moyennant le prix de 669 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

14 - Rues des Péjoces et en Treppey - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière - Echange de parcelles de terrain

- dans le cadre de la régularisation foncière de la rue en Treppey, décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière à usage de trottoir, d'une superficie de 20 m², située rue des Péjoces, et décidé sa cession par la Ville, au profit de la société IMBC, ainsi que l'acquisition par la Ville sur cette société d'une parcelle en nature de sol de rue, cadastrée section CN n°108p, d'une superficie de 47 m², rue en Treppey.

15 - Rue Pierre Loti-Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière-Echange de parcelles de terrain

- dans le cadre de la mise en cohérence des propriétés foncières situées à l'angle du boulevard François Pompon et de la rue Pierre Loti, décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière à usage d'espace vert, cadastrée section HN n° 83 p, d'une superficie de 51 m², décidé sa cession par la Ville, au profit de la copropriété « Les Génois » 3, rue Pierre Loti à Dijon, ainsi que l'acquisition de deux parcelles de terrain à usage d'espace vert cadastrées section HN n° 85 et 86 p, d'une superficie totale d'environ 144 m², étant précisé que les frais de géomètre et de clôture seront à la charge de la copropriété.

16 - Ensemble immobilier rues Lamonnoye, Jeannin et Longepierre - Désaffectation du domaine public - Cession

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier situé 2, rue Lamonnoye, 4-6, rue Jeannin et 7, rue Longepierre, et décidé la cession au profit de la société « MBR Bourgogne », de cet ensemble immobilier, cadastré section BO n°358, moyennant le montant de 1 400 000 € et selon les modalités suivantes : occupation par la Ville jusqu'au 15 novembre 2013, cession occupée de la partie utilisée par l'Etat - Services fiscaux, d'une emprise d'environ 440 m², dans le cadre du bail locatif en cours en date du 14 mars 2006, qui sera reconduit à compter du 1er avril 2014, signature de l'acte de vente au plus tard le 16 décembre 2013, paiement du prix au plus tard le 16 décembre 2013.

17 - Elagage et protection des arbres sur le domaine public à proximité des réseaux électriques- Partenariat entre la Ville et Electricité Réseau Distribution France - Pérennisation - Convention

- décidé la pérennisation du partenariat entre la Ville et Electricité Réseau Distribution France (ERDF), pour l'élagage et la protection des arbres sur le domaine public à proximité des réseaux électriques, jusqu'en 2018, approuvé le projet de nouvelle convention à conclure entre les parties, annexé au rapport et autorisé M. le Maire, à signer la convention définitive.

18 - Réforme des rythmes scolaires - Projet Educatif Territorial de Dijon

- approuvé le Projet Educatif Territorial de Dijon, annexé au rapport, et autorisé, M. le Maire à signer le Projet Educatif Territorial de Dijon définitif.

19 - Réforme des rythmes scolaires - Accueils de loisirs péri et extrascolaires - Prise en charge partielle par la Ville des frais de garde du mercredi matin pour les élèves scolarisés en classe d'inclusion scolaire - Modification du règlement intérieur

- dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, adopté les modalités proposées de prise en charge partielle de la garde des enfants dijonnais scolarisés en classe d'inclusion scolaire (CLIS) le mercredi matin dans les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, décidé de fixer le tarif forfaitaire correspondant à 7 €, et que le forfait sera versé sur production d'un justificatif, complété le règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale par un article 13 tel que présenté dans le rapport, pris acte du nouveau règlement intérieur qui résulte de cette évolution, annexé au rapport, et autorisé, M. le Maire à arrêter le règlement intérieur définitif.

20 - Dénomination d'espaces publics: esplanade René Berthaut et square Gustave Eiffel

- décidé les dénominations de voies suivantes :
 - espace public n° 1 : esplanade René Berthaut (esplanade tenant rue de Sully et aboutissant rue du Professeur Marion) ;
 - espace public n° 2 : square Gustave Eiffel (square situé entre le quai Nicolas Rolin et l'Ouche, à l'est de l'avenue de l'Ouche).

21 - Classement de voies dans le domaine public communal

- décidé le classement dans le domaine public communal de l'avenue des Grésilles (partiel), des rues Marc Seguin, Marie Curie, François Bugnon, Théodore Monod, Camille Claudel, Berthelot (partiel), Thimonnier (partiel), Général Cambel, du 27ème R.I. (partiel), Ernest Renan et de la place des Savoirs, telles que les emprises sont représentées sur les plans joints au rapport.

22 - Etablissement Public Communal de Personnes Âgées de la Ville de Dijon - Mise à disposition des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes «Les marguerites» et «Le port du canal» - Convention

- décidé la mise à disposition de l'Établissement Public Communal de Personnes Âgées de la Ville de Dijon (EPCAPA) des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Les marguerites et « Le port du canal » pour en assurer la gestion, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et l'Établissement Public Communal de Personnes Âgées de la Ville de Dijon (EPCAPA), annexé au rapport, et autorisé M. le Maire, à signer la convention définitive.

23 - Ecoquartier Heudelet 26 - Entretien de la promenade haute et des glacis - Convention à conclure entre la Ville et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

- donné son accord à l'entretien par la Ville de la promenade haute et des glacis de l'Écoquartier Heudelet 26 , approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), annexé au rapport, et autorisé, M. le Maire, à signer la convention définitive.

24 - Mise à disposition de locaux propriété de la Ville - Association Bourguignonne des Sociétés Savantes: 64, rue Vannerie-Office Municipal des Sports de Dijon: 17, rue Léon Mauris - Comité départemental de l'UNICEF: 10, rue Vaillant-Conventions

- décidé la mise à disposition de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes de locaux individualisés d'une superficie de 16 mètres carrés ainsi que de locaux partagés au sein d'un bâtiment situé 64, rue Vannerie , la mise à disposition de l'Office Municipal des Sports de Dijon de locaux individualisés d'une superficie de 180 mètres carrés au sein d'une maison située 17, rue Léon Mauris , la mise à disposition du comité départemental de l'UNICEF de locaux individualisés d'une superficie de 50 mètres carrés au sein d'un bâtiment situé 10, rue Vaillant , approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et les associations concernées, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire, à signer la convention définitive.

25 - Salle d'escalade Cime Altitude 245-Transfert de compétence de la Ville à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise: signature du procès-verbal de mise à disposition; convention de gestion-Délégation de service public: convention conclue entre la Ville et l'Union des Centres Sportifs de Plein Air, avenant n°1

- donné son accord au transfert de compétence de la salle d'escalade Cime Altitude 245 de la Ville à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise , autorisé M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de cet équipement municipal , approuvé le projet de convention de gestion à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive, constaté la substitution de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à la Ville dans les droits et obligations nés de la délégation de service public pour l'exploitation de la salle d'escalade Cime Altitude 245, conclue entre la Ville et l'Union des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) , approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 29 décembre 2009, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

26 - Association Cercle Dijon Bourgogne-Saison 2013-2014 - Acompte sur la subvention de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement à conclure entre la Ville et l'association

- décidé l'octroi, à l'association Cercle Dijon Bourgogne, au titre des missions d'intérêt général qu'elle assure, d'une subvention de 10 000 € (acompte), pour la saison 2013-2014, approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

27 - Sociétés Anonymes Sportives Professionnelles Dijon Bourgogne Handball, JDA Dijon, Stade Dijonnais et Société par Actions Simplifiées Cercle Dijon Bourgogne-Mise à disposition d'équipements sportifs-Indemnités de location-Saison 2013-2014 - Conventions à conclure entre la Ville et les clubs

- décidé de fixer le montant de l'indemnité de location d'équipements sportifs due par la Société Anonyme Sportive Professionnelle Dijon Bourgogne Handball, pour l'occupation du Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, à l'occasion de ses matches de handball professionnel, pour la saison 2013-2014, à 4 732,80 € HT, soit 5 660,43 € TTC, de fixer le montant de l'indemnité de location d'équipements sportifs due par la Société Anonyme Sportive Professionnelle JDA Dijon, pour l'occupation du Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, à l'occasion de ses matches de basket-ball professionnel, pour la saison 2013-2014, à 7 019,60 € HT, soit 8 395,44 € TTC, de fixer le montant de l'indemnité de location d'équipements sportifs due par la Société Anonyme Sportive Professionnelle Stade Dijonnais, pour l'occupation du stade Bourillot, à l'occasion de ses matches et de ses entraînements, pour la saison 2013-2014, à 3 154,82 € HT, soit 3 773,16 € TTC, de fixer le montant de l'indemnité de location d'équipements sportifs due par la Société par Actions Simplifiée Cercle Dijon Bourgogne, pour l'occupation du Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, à l'occasion de ses matches de handball professionnel, pour la saison 2013-2014, à 3 549,60 € HT, soit 4 245,32 € TTC, pour la part fixe, auxquelles s'ajoutera une part variable égale à 1% des recettes de billetterie perçues par ces clubs à l'occasion de leurs matches à domicile, approuvé les projets de conventions de mise à disposition d'espaces et locaux sportifs à intervenir entre la Ville et les Sociétés Anonymes Sportives Professionnelles Dijon Bourgogne Handball, JDA Dijon, Stade Dijonnais et la Société par Actions Simplifiée Cercle Dijon Bourgogne annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives.

28 - Année 2013 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

- décidé de confier à MM. Julien Vauchet, Quentin Mallégo, Rémi Bonnotte et Rhossétos Angeliniadis, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, et de leur accorder une aide financière individuelle d'un montant de 500 € pour M. Mallégo et M. Vauchet et de 1 000 € pour M. Bonnotte et M. Angeliniadis, et autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir entre la Ville et ces quatre athlètes.

29 - Etablissements culturels - Mise à disposition d'espaces patrimoniaux - Tirages photographiques en série - Tarification

- adopté les tarifs de mise à disposition d'espaces patrimoniaux des établissements culturels tels qu'ils sont proposés en annexe du rapport, abrogé la délibération du 29 septembre 2008 relative à la mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts, devenue caduque et adopté les tarifs proposés pour le tirage en série de documents photographiques des établissements culturels municipaux .

30 - Musées-Acquisitions, travaux de conservation préventive et de restauration d'oeuvres - Année 2014 - Demandes de subventions

- sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être allouées à la Ville pour des opérations d'acquisition, de conservation préventive ou de restauration des collections de ses musées à financer en 2014.

31 - Jardin des Sciences - Association Graines de Noé - Adhésion de la Ville

- décidé l'adhésion de la Ville pour l'année 2013 et les années suivantes à l'association Graines de Noé.

32 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Organisation de classes à horaires aménagés-Année scolaire 2013-2014 - Conventions à conclure entre la Ville, le Département de la Côte d'Or et les collèges Marcelle Pardé et Montchapet

- donné son accord à la mise en œuvre, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, de classes à horaires aménagés au collège Marcelle Pardé et au collège Montchapet, approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville, le Département de la Côte d'Or et les établissements, pour l'année scolaire 2013-2014 et les suivantes, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives.

33 - Associations Grenier Neuf et Collectif 7'-Projet culturel - Convention d'objectifs et de moyens

- approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les associations Grenier Neuf et Collectif 7', annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

34 - «Dijon vu par...»- Edition 2014-Choix de l'artiste - Contrats à conclure entre la Ville et l'artiste pour la réalisation de l'exposition et pour la cession des œuvres et du cd-rom et leur dépôt à la Bibliothèque Municipale-Tarifs des cartes postales et du catalogue

- décidé la participation de Madame Anne-Sophie Ropiot à l'édition 2014 de l'exposition « Dijon vu par... », approuvé le projet de contrat à conclure entre la Ville et Madame Anne-Sophie Ropiot pour la réalisation de l'exposition, annexé au rapport, approuvé le projet de contrat de cession des tirages des œuvres et du cd-rom et de leur dépôt à la Bibliothèque Municipale, à conclure avec l'artiste, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à signer les contrats définitifs, décidé l'accès gratuit du public à l'exposition et fixé les tarifs des cartes postales de l'exposition à 0,30 € l'unité et du catalogue à 5 € l'unité.

35 - Lycée Carnot - Accueil d'élèves tchèques - Année scolaire 2013-2014 - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et l'établissement

- décidé l'aide de la Ville à des élèves tchèques accueillis par le lycée Carnot, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et le lycée Carnot, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

36 - Lycée européen Charles de Gaulle - Accueil d'élèves polonais - Année scolaire 2013-2014-Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne et l'établissement

- décidé l'aide de la Ville à des élèves polonais accueillis par le lycée européen Charles de Gaulle, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et l'établissement, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

37 - Voie publique : terrasses, étalages, occupation et utilisation du domaine public à usage commercial-Adaptation des tarifs et du règlement

- décidé, au titre des redevances dues pour l'occupation du domaine public à usage commercial, de diminuer de 30% la redevance due au titre des étalages ainsi que de diminuer de 30% les droits d'installation.

38 - Renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce-1ère tranche - Programme des actions - Candidature de la Ville

- approuvé le programme des actions proposées dans le cadre de la première tranche du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce centre-ville, décidé l'engagement financier de la Ville aux côtés de l'ensemble des partenaires publics et privés, autorisé M. le Maire à déposer le dossier de candidature auprès des services de l'Etat.

39 - Fêtes de fin d'année - Animations place de la Libération -Tarifs d'entrée

- dans le cadre des animations qui seront mises en place, place de la Libération, pour les fêtes de fin d'années, fixé le tarif d'accès à l'univers "glisse" dans les conditions suivantes :
 - tarif normal : 1 € ;
 - gratuité pour les groupes dijonnais d'enfants ;
 - gratuité sur présentation de tickets gratuits.

40 - Port du canal - Consommation des fluides et enlèvement des ordures ménagères - Création de tarifs forfaitaires

- décidé la création de tarifs forfaitaires au bénéfice des usagers du port du canal, pour leur consommation de fluides et l'enlèvement de leurs ordures ménagères, à compter du 1er octobre 2013 dans les conditions proposées et adopté les tarifs forfaitaires suivants :
 - consommation des fluides (eau et électricité) : 4 € par jour et par bateau, pour les résidents et les bateliers de passage ;
 - consommation d'eau : 2 € par jour et par péniche-hôtel ;
 - collecte des ordures ménagères : 1 € par jour et par bateau ou péniche-hôtel.

41 - Association Nationale des Directeurs et Intervenants des Services Commerce des Villes-Adhésion de la Ville

- décidé l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants des Services Commerce des Villes.

42 - Budgets participatifs - Année 2013 - Présentation des projets des commissions de quartier

- approuvé la liste des projets proposés par les commissions de quartier, à financer dans le cadre des budgets participatifs 2013, annexée au rapport.

43 - Accueil de jeunes de la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche - Convention conclue entre la Ville et l'Etat-Prorogation - Avenant n°1

- décidé de proroger la convention conclue entre la Ville et l'État pour définir les modalités d'organisation de l'accueil de jeunes de la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2013, approuvé le projet d'avenant numéro 1 à la convention, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

44 - Prévention bucco-dentaire au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires- Année scolaire 2013-2014 - Convention à conclure entre la Ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Côte d'Or

- décidé de pérenniser les interventions de la Ville en matière de prévention bucco-dentaire au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires, au cours de l'année scolaire 2013-2014, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

45 - Organismes divers - Attribution de subventions - Année 2013

- décidé l'octroi, à divers organismes et associations, de subventions dont la liste est jointe au présent compte-rendu.

46 - Taxe sur l'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur pour l'année 2014

- décidé de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à 8,44 à compter de 2014 et porté ainsi le tarif de référence de la taxe :
 - à 6,33 € / Mwh pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA ;
 - à 2,11 € / Mwh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA ;

47 - Salles propriété de la Ville - Conditions de mise à disposition - Règlements intérieurs

- adopté les conditions de mise à disposition des salles propriété de la Ville, dans les conditions proposées, donné son accord à la mise en œuvre des tarifs présentés dans le tableau annexé au rapport, approuvé les projets de règlements intérieurs des salles Camille Claudel, Chambelland, du cellier de Clairvaux, Devosge, des Valendons, et de la mairie annexe des Grésilles, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

48 - Conseil Départemental d'Accès au Droit de Côte d'Or - Groupement d'Intérêt Public-Convention constitutive et annexe financière : modification

- approuvé le projet de convention constitutive modifiée du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Côte d'Or ainsi que son annexe financière, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention et l'annexe financière définitive.

49 - Cité internationale de la gastronomie - Suivi opérationnel

- dans le cadre du projet de cité internationale de la gastronomie, décidé la constitution d'un groupe de projet dont M. le Maire assurera la présidence, arrêté la composition de cette instance qui comportera les adjoints qui, au titre de leur délégation, sont concernés directement par le projet, et donné son accord à la constitution d'un comité de suivi, composé des membres du groupe de projet auxquels viendront s'adjoindre deux membres à désigner par l'opposition municipale, qui sera tenu régulièrement informé de l'évolution du projet à chacune de ses étapes.

50 - Personnel municipal - Passation de contrat

- autorisé M. le Maire à engager par un contrat de trois ans renouvelable, la personne à laquelle sera confié le poste de responsable du service Administration Générale du Conservatoire à Rayonnement Régional, dans les conditions proposées, et décidé que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport.

51 - Compte rendu

- pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- tarifs et droits divers : 5,
- conversions de concessions de tombes : 6,
- droit de préemption urbain : 1,
- règlements de frais et honoraires : 7,
- actions en justice : 7.